

Tatouage permanent — dermographie et maquillage permanent

Version 1 — Mise à jour : 17/08/2026

Durée	Tarif	Modalité
14 jours — 98 heures	3 500 € net de taxe	Présentiel

1. Organisme de formation

Dénomination	STEPANIAN AIASTAN — SIRET 900 956 699 00012
Adresse et lieu de formation	282 Avenue de Laon, 51100 Reims, France
Déclaration d'activité	N° 44510298751, enregistrée le 08/12/2025 auprès de la DREETS Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Contact	07 51 47 31 10 — aiastan.kniazian@gmail.com
Référente pédagogique et handicap	Aiastan Stepanian, praticienne en dermographie

2. Public visé et prérequis

Public visé : toute personne souhaitant exercer le tatouage permanent du visage à titre professionnel — esthéticiennes, professionnels de la beauté, personnes en création d'activité ou en reconversion.

Prérequis : être majeur, comprendre et écrire le français. Aucun diplôme ni expérience préalable n'est exigé.

Pour exercer ensuite l'activité (hors périmètre de la formation) : déclaration auprès de l'Agence régionale de santé et attestation de formation à l'hygiène et à la salubrité de 21 heures (code de la santé publique, art. R. 1311-1 et suivants). Les démarches sont expliquées en début de parcours.

3. Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de réaliser en autonomie une prestation complète de tatouage permanent du visage, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il sera capable de :

- appliquer les règles d'hygiène, d'asepsie et de traçabilité, et situer ses obligations réglementaires ;
- conduire l'entretien préalable, repérer les contre-indications et recueillir le consentement éclairé ;
- déterminer un tracé et une teinte adaptés à la morphologie et au type de peau ;
- régler et utiliser un dermographe avec la gestuelle adaptée ;
- réaliser un maquillage permanent des sourcils (poudré et poil à poil), des lèvres et de la ligne des yeux ;
- assurer le suivi, la retouche et la conduite à tenir en cas de complication.

4. Contenu

98 heures, soit 14 jours de 7 heures. Environ 30 % de théorie et 70 % de pratique, dont 9 prestations complètes sur modèles vivants.

Jours	Module	Contenus
J1 – J2	Cadre réglementaire et hygiène	Réglementation du tatouage permanent, déclaration ARS, assurance ; aseptie, usage unique, gestion des déchets, traçabilité, organisation du poste de travail.
J3 – J4	Peau, pigments et dermographe	Peau et cicatrisation, phototypes, colorimétrie et contre-indications ; réglages de la machine, gestuelle et entraînement sur peau synthétique.
J5 – J6	Visagisme et relation client	Morphologie du visage, mesures et symétrie, tracé préparatoire ; anamnèse, questionnaire de santé, information sur les risques et consentement éclairé.
J7 – J9	Sourcils — modèles 1 à 4	Technique poudrée puis poil à poil et technique combinée ; adaptation aux peaux grasses et matures, correction d'un ancien maquillage permanent.
J10 – J12	Lèvres et ligne des yeux — modèles 5 à 8	Contour et remplissage des lèvres, neutralisation, choix de teinte ; eyeliner et ligne inter-cils, protection de la zone périoculaire.
J13 – J14	Suivi, évaluation et cadre professionnel — modèle 9	Cicatrisation, retouche et complications ; prestation complète en autonomie évaluée sur grille, questionnaire écrit ; tarification, obligations d'affichage, bilan individuel.

5. Méthodes mobilisées

Alternance de théorie et de pratique : chaque technique est démontrée par la formatrice, reproduite sur peau synthétique, puis réalisée sur modèle vivant sous supervision permanente. Neuf modèles au total (4 sourcils, 3 lèvres, 1 ligne des yeux, 1 prestation d'évaluation), recrutés par l'organisme et ayant signé un consentement écrit.

Groupe de 1 à 4 stagiaires. Poste de travail individuel, dermographe et cartouches stériles à usage unique, pigments, peaux d'entraînement, consommables et équipements de protection. Livret de formation, protocoles d'hygiène, trames de fiche client et de consentement, kit de démarrage remis au stagiaire.

6. Modalités d'évaluation

- **Avant l'entrée** : entretien de positionnement (prérequis, projet, besoins d'adaptation).
- **Pendant** : évaluations formatives quotidiennes, observation du geste sur grille critériée et débriefing après chaque prestation.
- **En fin de parcours** : questionnaire écrit et prestation complète en autonomie évaluée sur grille. Réussite : 20/30 au questionnaire et 75 % des critères de la grille.
- **Après** : questionnaire de satisfaction et enquête à 3 mois.

Sanction : attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée et les résultats de l'évaluation des acquis, complétée d'un certificat interne en cas de réussite. La formation ne conduit pas à une certification enregistrée au RNCP ou au répertoire spécifique.

7. Modalités et délais d'accès

Prise de contact au 07 51 47 31 10, puis entretien de positionnement sous 5 jours ouvrés. Envoi du devis, du programme et du règlement intérieur, signature du contrat ou de la convention et versement de l'acompte. La convocation précisant dates, horaires et lieu est adressée au plus tard 7 jours avant le démarrage.

Délai d'accès : de 15 jours à 2 mois après validation du dossier, selon les sessions disponibles et le circuit de financement. Sessions ouvertes toute l'année, calendrier communiqué sur demande.

8. Tarif

3 500 € net de taxe par stagiaire pour les 98 heures. Sont inclus les supports pédagogiques, le matériel et les consommables, le recrutement des 9 modèles et le kit de démarrage. Sont exclus les frais de transport, de repas et d'hébergement, ainsi que la formation obligatoire à l'hygiène et à la salubrité.

Acompte de 30 % à l'inscription, solde au plus tard le premier jour ; échelonnement possible. Financement personnel, OPCO, France Travail ou autre financeur public, sous réserve d'accord préalable.

9. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le local est en rez-de-chaussée et accessible aux personnes à mobilité réduite. Toute demande d'aménagement (supports, rythme et pauses, réglage du poste, durée des mises en situation, accompagnant ou interprète) est étudiée par la référente handicap, joignable au 07 51 47 31 10 ; elle est à signaler dès l'entretien de positionnement. Si le besoin dépasse les moyens de l'organisme, le stagiaire est orienté vers les ressources spécialisées du territoire (Agefiph, Cap emploi, ressource Handicap Formation Grand Est) ou vers un organisme mieux adapté.

10. Résultats, réclamations et mise à jour

Indicateurs : satisfaction, assiduité, réussite à l'évaluation finale et installation à 6 mois, calculés à chaque session et communiqués sur demande. L'activité ayant démarré en 2026, les premiers résultats seront publiés à l'issue des premières sessions.

Réclamations : par téléphone ou par écrit à l'organisme. Accusé de réception sous 5 jours ouvrés, réponse sous 15 jours ouvrés ; réclamations et mesures correctives consignées dans le registre qualité.